

# VITESSE

Dépasser, ne serait-ce qu'un peu, les limites de vitesse sur les routes, ce n'est pas normal!

## FAITS

### QUOI?

- Depuis plusieurs années, **la vitesse est l'une des principales causes d'accident** au Québec. Elle est en cause dans 17 % des accidents avec préjudices corporels. Chaque année, en moyenne, de 2017 à 2021, en raison de la vitesse :
  - **110** décès sont survenus (31 % des décès causés par les accidents de la route);
  - **380** personnes ont été blessées gravement (29 % des personnes qui ont subi de graves blessures dans les accidents de la route);
  - **5 300** personnes ont été blessées légèrement (18 % des personnes qui ont subi de légères blessures dans les accidents de la route).
- Les excès de vitesse représentent chaque année autour de 70 % des infractions recensées entraînant l'inscription de points d'inaptitude.

### QUI?

- La vitesse, et en particulier le petit excès de vitesse, est un problème qui concerne **tous les conducteurs**, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes.
- Toutefois, la proportion d'accidents corporels liés à la vitesse est plus élevée parmi les accidents impliquant :
  - les conducteurs de 16 à 24 ans (22 %);
  - les hommes (18 %);
  - les conducteurs de véhicules lourds (18 %) et de motocyclettes (21 %).

### QUAND?

- Les accidents avec dommages corporels dus à la vitesse **surviennent à toute heure du jour ou de la nuit, tout au long de l'année.**
- Toutefois, la proportion d'accidents corporels liés à la vitesse est plus élevée parmi les accidents qui ont lieu :
  - la nuit, de minuit à 6 h (29 %) et le soir, entre 18 h et minuit (20 %);
  - le samedi et le dimanche (21 %);
  - lors des mois de janvier, février, mars et décembre (20 % ou plus).

### OÙ?

- Les accidents avec dommages corporels causés par la vitesse **surviennent sur tous les types de routes et dans tous les milieux.**
- Toutefois, la proportion d'accidents corporels liés à la vitesse est plus élevée parmi les accidents qui surviennent :
  - en milieu rural (31 %);
  - sur les routes où la limite de vitesse permise est de 60 à 90 km/h (25 %) ou de 100 km/h (41 %);
  - dans une courbe (40 %).

## ➤ Quelques informations supplémentaires

### DES EFFETS MULTIPLES ET DANGEREUX

#### ➤ La vitesse :

- réduit le champ de vision;
  - diminue le temps disponible pour réagir de façon à éviter un impact;
  - limite la capacité à effectuer des manœuvres d'évitement;
  - augmente les risques de dérapage;
  - augmente la distance d'arrêt.
- Les accidents causés par la vitesse ont des conséquences graves et c'est encore plus vrai lorsque des usagers vulnérables comme les piétons, les cyclistes et les cyclomotoristes sont impliqués. Plus la vitesse est élevée lors de l'impact, plus le risque de blessure augmente pour ces usagers. Il en est de même pour la probabilité de décès.
- Les études scientifiques révèlent une relation étroite entre la vitesse et la probabilité d'accident. Une augmentation de la vitesse moyenne est associée à une augmentation du nombre d'accidents et/ou d'usagers de la route blessés. Inversement, une diminution de la vitesse moyenne est associée à une diminution du nombre d'accidents et d'usagers de la route blessés.

## ➤ Solutions/actions à privilégier

En privilégiant des actions de sensibilisation et de partenariat, la Société vise à favoriser la diminution de la vitesse pratiquée, puisqu'il s'agit d'un moyen sûr d'atteindre ses objectifs ambitieux de réduction du nombre d'accidents et de victimes. De fait, la diminution de la vitesse moyenne pratiquée peut faire la différence entre un accident et l'évitement d'un accident, entre la vie et la mort, et c'est particulièrement vrai lorsque l'on prend en considération les usagers vulnérables.

## ➤ Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025

Le volet « vitesse » de la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025 s'inscrit en continuité des efforts déployés par la Société et ses partenaires au cours des dernières décennies.

Le dépassement des limites de vitesse est un phénomène généralisé. Excéder la limite de vitesse, ne serait-ce qu'un peu, est vu comme normal, voire banalisé par une grande majorité de la population, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes. **L'idée centrale de l'approche de la Société est de débanaliser les petits excès de vitesse aux yeux de la population.**

Nous souhaitons susciter une prise de conscience sur la banalisation du fait de rouler à des vitesses supérieures aux limites de vitesse permises, de façon à augmenter le nombre de personnes qui trouvent normal de respecter les limites de vitesse et adoptent ce comportement. Nous estimons que cela aura un effet sur les vitesses pratiquées et, par conséquent, sur le bilan routier.

Société de l'assurance  
automobile

Québec 

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité